

## **Guide méthodologique de l’audit régional : « Prévention du risque infectieux dans les salles de chirurgie hors bloc opératoire et hors secteur interventionnel »**

### Table des matières

Contexte : .....	1
Objectif principal : .....	2
Objectifs secondaires : .....	2
Organisation du recueil : .....	4
Par qui : .....	4
Quand : .....	4
Comment : .....	4
Calendrier .....	6
Organisation des documents.....	6

### Contexte :

L’activité de chirurgie augmente continuellement en France, les progrès technologiques dans le domaine chirurgical permettent de réaliser des interventions peu complexes hors du bloc opératoire (BO) (modalités anesthésiques, amélioration de la technique et des dispositifs médicaux).

La chirurgie hors BO ou « office-based surgery » a fait l’objet d’un développement important depuis plusieurs années dans certains pays (Etat-unis, Canada). En France, certaines Agences Régionales de Santé en association avec la Caisse Primaire d’Assurance Maladie ont autorisé des expérimentations permettant de faire des actes dans ce contexte (ex. : canal carpien). **La recommandation de la HAS publiée en 2010 est la seule disponible à l’heure actuelle en France**, précisant les conditions techniques de réalisation des actes interventionnels en ambulatoire.

Les infections du site opératoire (ISO) représentent la deuxième cause d’infections associées aux soins (IAS). De récents essais rétrospectifs et prospectifs montrent une bonne tolérance de la chirurgie hors BO. Dans une étude de cohorte portant sur 129 007 patients ayant bénéficié de chirurgie plastique entre 2008 et 2013, les taux de complication étaient de 1,3% en chirurgie hors BO vs 1,9% en chirurgie ambulatoire et 2,4% en hospitalisation complète. Cependant il était noté un **manque global de données sur le sujet**.

L’évolution vers l’augmentation des actes de chirurgie hors BO doit se faire dans le respect de la prévention du risque infectieux. En plus des précautions standard (PS) applicables à tout patient et des précautions complémentaires (PC) lorsque nécessaires, des recommandations concernant l’architecture et l’organisation peuvent être émises permettant d’améliorer la qualité et la sécurité des soins lors des actes dits de « petite chirurgie ». Ces éléments ont fait l’objet d’un **guide « Prévention du risque infectieux des actes chirurgicaux hors bloc opératoire ou « Office-based surgery » publié en 2022 par le CPias Pays de la Loire**.

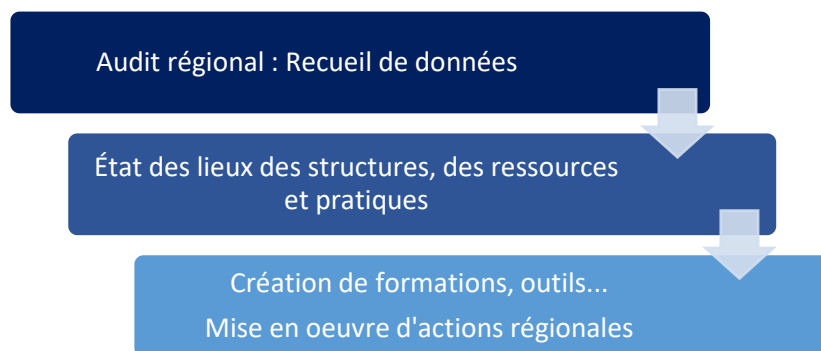
En complément du guide, **cet audit a été élaboré par le CPias Pays de Loire et proposé en 2023 dans cette région afin d’évaluer les mesures de prévention du risque infectieux dans les salles de chirurgie**

**hors BO où sont pratiquées ces interventions.** Le Cpias Occitanie a sollicité le Cpias PDL qui a accepté de le mettre à disposition afin de proposer cet audit aux établissements d'Occitanie.

Les thématiques abordées dans cet audit sont :

- L'aménagement de la salle
- L'organisation des vacations
- L'entretien de l'environnement
- Le circuit patient
- Les pratiques lors de la prise en charge des patients
- La formation des professionnels

Cet audit a été proposé aux établissements de santé de région Pays de la Loire en 2023 et est proposée aux établissements de la région Occitanie en 2025. Il permettra d'établir un état des lieux (figure ci-dessous), indispensable pour sécuriser la gestion du risque infectieux lors de ce type d'intervention.



**Objectif principal :** État des lieux de la **prévention du risque infectieux dans les salles hors du bloc opératoire** où sont réalisés des **actes de chirurgie au sein des établissements de santé** de la région Occitanie

**Objectifs secondaires :**

- Faire un état des lieux des **actes chirurgicaux réalisés hors du bloc opératoire** en Occitanie
- Identifier les **besoins / les outils nécessaires** pour améliorer la prévention du risque infectieux conformément au guide « Prévention du risque infectieux des actes chirurgicaux hors bloc opératoire ou « Office-based surgery » du CPias Pays de Loire.

**Champs d'application de l'audit :**

L'audit aborde les mesures de préventions mises en place lors des actes de chirurgie hors BO et hors secteur interventionnel.

Il n'existe pas de définition spécifique d'un secteur interventionnel, les plus fréquemment cités étant la radiologie et la cardiologie interventionnelles, auxquels on peut ajouter (liste non exhaustive) : neuroradiologie interventionnelle, endoscopie, salles de naissance<sup>1</sup>. L'audit reprend l'ensemble des grands thèmes du guide du CPias Pays de Loire de 2022 sur la « Prévention du risque infectieux des actes chirurgicaux hors bloc opératoire ou « Office-based surgery ».

<sup>1</sup> QUALITÉ DE L'AIR AU BLOC OPÉRATOIRE ET AUTRES SECTEURS INTERVENTIONNELS - HYGIÈNES - VOLUME XXIII - N° 2

Il est composé de 4 grilles en rapport avec la prévention du risque infectieux :

- « **Architecture, organisation et équipements de la salle** » abordant les actes réalisés, à la planification de ces gestes (plages réservées) et reprend les aspects architecturaux et les équipements nécessaires.
- « **Entretien des locaux, de la robinetterie et des matériels** » abordant la façon dont les locaux, les équipements, les dispositifs médicaux réutilisables sont entretenus et à l'élimination des déchets.
- « **Circuit patient** » abordant les éléments recueillis en amont de l'intervention, à l'accueil du patient et aux informations transmises à sa sortie.
- « **Professionnels** » abordant les pratiques des professionnels (tenue, hygiène des mains) et à leur formation.

Chacune des grilles est indépendante.

### Méthodologie globale :

Cet audit a une orientation mixte puisqu'il s'agit à la fois d'un audit

- **de structure** notamment pour la partie sur l'architecture des locaux,
- **de ressources** pour les critères sur le mobilier, le matériel par exemple,
- **de procédures** puisqu'il s'intéresse aux pratiques et aux attitudes des professionnels.
- 

Les grilles « Entretien des locaux, de la robinetterie et des matériels », « Circuit patient » et « Professionnels » peuvent être renseignées de **2 façons** :

- **Après des observations (observationnel)**
- **Après échanges et concertation avec l'équipe du secteur (déclaratif)**

Les critères d'évaluation s'appuient sur le guide « Prévention du risque infectieux des actes chirurgicaux hors bloc opératoire ou « Office-based surgery » de 2022 du CPias PDL.

**Point clé** : Il s'agit d'un audit centré sur les salles où sont réalisés des actes de chirurgie hors bloc et l'organisation de ces secteurs (programmation, entretien, équipe).

**Critères d'inclusion** : Les salles hors d'un bloc opératoire ou d'un secteur interventionnel où sont réalisés des actes de chirurgie dans les établissements de santé d'Occitanie.

**Critères d'exclusion** : Sont exclus du périmètre de l'audit :

- les salles d'intervention **au sein d'un bloc opératoire ou d'un secteur interventionnel**
- les salles accueillant **exclusivement de l'endoscopie**
- les salles accueillant **exclusivement** des actes avec **effraction** cutanée et/ou muqueuse **ET l'un des critères** ci-dessous :
  - Réalisés sans port de gants stériles
  - Nécessitant un hébergement
  - Nécessitant la présence d'un anesthésiste
- la chambre du patient

## Organisation du recueil :

Par qui :

**Après une concertation incluant au minimum les professionnels du secteur et l'EOH ou un référent hygiène**, les grilles peuvent être renseignées par l'EOH, le service qualité, les professionnels du secteur, l'encadrement ou les référents en hygiène.

La réponse à certaines questions peut être différée car nécessitant un intervenant non présent (biomédical, technicien, prestataire extérieur).

Quand :

- Pour la grille : « Architecture, organisation et équipements de la salle »
    - Lors d'une visite de la salle, en activité ou hors activité
    - Suivi d'un échange avec les professionnels
  - Pour les grilles « Entretien des locaux, de la robinetterie et des matériels », « Circuit patient » et « Professionnels »
    - **Audit observationnel :**
      - Observation d'interventions
      - Concertation avec les équipes de la salle.
      - Synthèse des données dans une seule grille
- Il ne s'agit pas d'un audit observationnel individuel** mais d'une **appréciation globale des pratiques** de l'équipe (ne pas remplir une grille par professionnel).
- **Audit déclaratif :**
    - Concertation avec les équipes de la salle sur l'organisation et les pratiques en salle/du secteur
    - Synthèse des données dans une seule grille

**Point clé :** quelques soit le choix de modalité de l'audit (observationnel ou déclaratif), une **concertation entre les professionnels du secteur et l'EOH /réfèrent hygiène est indispensable** pour que le recueil soit le plus proche des **réalités de terrain**

Comment :

### 1. Vous devez préalablement identifier les salles concernées au sein de votre établissement.

- Si vous êtes membre de l'EOH ou du service qualité : Prendre contact avec les professionnels des secteurs concernés afin d'identifier les salles où sont réalisés ces actes chirurgicaux. Ci-dessous, vous trouverez une liste indicative et non exhaustive d'actes identifiés comme déjà réalisés hors BO en France ou à l'étranger pour vous aider à déterminer les professionnels concernés :
  - **Gastro-entérologie** : Chirurgie hémorroïdaire / région anale
  - **Urologie** : KT intra-vésical, biopsie de prostate, vasectomie, Plastie de frein, Injection de botox.
  - **Orthopédie** : Excision d'un ongle incarné, injection intra articulaire, chirurgie de la main et canal carpien, excision de panaris, exérèse de kyste, chirurgie de l'ongle, ablation de matériel
  - **Dermatologie/esthétique** : excision d'un lipome, d'un kyste, exérèse lésions cutanées
  - **ORL** : exérèse de lésions (paupière, auricule, lèvre, bouche...), plastie d'oreille, lambeau et greffe cutanée (nez, auricule...), cautérisation du septum nasal, polypectomie
  - **Chirurgie maxillo-faciale** : extraction dentaires, implants

*Audit Prévention du risque infectieux dans les salles de chirurgie hors bloc opératoire  
et hors secteur interventionnel – 2025*

- **Ophthalmologie** : IVT, chalazions, chirurgie de la paupière, iridotomie au laser,
- **Vasculaire** : Traitement des varices, biopsie d'artère temporale
- **Gynécologie** : traitement au laser d'une lésion, intervention sur la vulve, insertion d'un dispositif intra utérin, IVG, pose et retrait d'implant contraceptif
- **Autre** : biopsie de foie, rein, moelle osseuse, drain pleural, injection et biopsie écho/radioguidée, biopsie des glandes salivaires

**Point clé** : Cette liste n'est pas exhaustive et est donnée à titre d'exemple. Elle ne constitue pas une liste d'actes à réaliser systématiquement hors BO.

- Si vous êtes un professionnel du secteur, de l'encadrement ou un référent en hygiène : prendre contact si possible avec l'EOH ou le service qualité

**2. Sélectionner l'une des salles pour réaliser l'audit**

**3. Grâce à l'affiche personnalisable présente dans le kit d'audit, communiquer auprès de professionnels du secteur sur :**

- les objectifs de l'audit
- l'organisation interne (interlocuteurs)
- le calendrier retenu

**4. Renseigner autant de grilles que nécessaire pour la salle :**

- ✓ Organisation, architecture et équipements de la salle : 1 grille par salle
- ✓ Entretien des locaux, de la robinetterie et des matériels : 1 grille par secteur
- ✓ Circuit patient : 1 grille par filière/spécialité
- ✓ Professionnels : 1 grille par équipe de professionnels

Les 4 grilles ne sont pas à renseigner pour chacune des salles car il est possible :

- qu'il y ait plusieurs filières dans la même salle, il faudra ainsi renseigner une grille pour chacune des filières
- que ce soit l'équipe du même secteur qui s'occupe de l'entretien de plusieurs salles, dans ce cas, si vous auditez plusieurs salles, ne remplir qu'une grille « Entretien des locaux » pour éviter la redondance.

Modalité de réponse :

Dans chacune des grilles pour chaque critère vous pourrez répondre par « Oui », « Non » « NSP » (Ne sait pas) et parfois « NC » (non concerné).

Lorsqu'il s'agit **d'un critère factuel, objectif**, les réponses possibles sont :

- Oui : si votre situation correspond à l'affirmation (présence d'un équipement, conformité, modalité d'utilisation...)
- Non : si votre situation ne correspond pas à l'affirmation (absence, modalité d'utilisation non adaptée...)
- NC : si non concerné par le critère
- NSP : Ne sait pas, si vous n'arrivez pas à obtenir le renseignement

Lorsque la question porte sur des pratiques, il s'agit d'une appréciation globale des pratiques d'équipe ou du secteur et non pas individuelle suite à une observation ponctuelle. Cette appréciation est à construire lors d'un échange avec l'équipe de la salle/du secteur.

Ainsi, lorsqu'il s'agit **d'un critère qualitatif subjectif** (appréciation globale), les réponses proposées sont :

- Oui : à cocher si respecté de façon générale
- Non : à cocher si ce n'est pas le cas général
- NC : si non concerné par le critère
- NSP : Ne sait pas, si vous n'arrivez pas à obtenir le renseignement

Chaque modalité de réponse « oui » ou « non-concerné » équivaut à 1 point, ce qui permet l'obtention d'un score automatique par thématique et ainsi identifier les éléments conformes ou à améliorer.

### **5. Saisir les données**

- Aucune inscription préalable n'est nécessaire
- Par les professionnels de l'établissement, directement à l'aide des formulaires en ligne (= grilles d'audit informatisées, cf point 4. Page 5 de ce présent guide).
  - Après enregistrement, il ne sera plus possible pour vous, de modifier ou de compléter la grille. Pour toutes modifications, il faudra contacter le Cpias qui effectuera vos modifications.

Résultats individuels : Vous pourrez télécharger un rapport comprenant vos résultats individuels et vos scores pour cette grille.

### **6. Renouveler l'audit auprès d'autres salles, secteurs, équipes de soins, équipes d'entretien, filières patient selon la configuration et les besoins de l'établissement**

L'ensemble de ces grilles seront compilées pour obtenir des données régionales. Pour avoir un état des lieux précis, il est important de renouveler cet audit dans chaque salle concernée par cette activité de chirurgie hors bloc opératoire et hors secteur interventionnel.

#### Calendrier

L'audit sera ouvert du 01/04/2025 au 30/06/25

#### Organisation des documents

Les établissements ont à leur disposition :

- Le guide méthodologique
- La fiche d'aide au recueil
- Les 4 grilles en ligne sous forme d'un formulaire informatique
- Les 4 grilles en version PDF
- La vidéo et le diaporama de présentation de l'audit régional
- L'affiche personnalisable pour communiquer auprès des équipes
- La foire aux questions (FAQ) de l'audit du CPias PDL
- Le guide pratique « Prévention du risque infectieux des actes chirurgicaux hors bloc opératoire ou « Office-based surgery » de 2022.

L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site du CPias Occitanie à la rubrique « audit et Evaluation » : [lien vers l'audit](#)